

## La demande d'admission à la maîtrise en criminologie

Ceci ne constitue qu'un aperçu des principales informations que devrait connaître l'étudiant qui désire inscrire une demande d'admission à la maîtrise en criminologie. Il a été conçu en fonction des « **questions les plus fréquemment posées** » par les étudiants dans cette situation. Le candidat à la maîtrise trouvera des compléments d'information aux adresses suivantes :

Concernant les programmes de maîtrise (avec mémoire, avec stage en intervention et avec stage en analyse) :  
[http://www.crim.umontreal.ca/cycles\\_2\\_3/index.html](http://www.crim.umontreal.ca/cycles_2_3/index.html)

Concernant les procédures d'admission aux programmes de maîtrise à l'Université de Montréal :  
<http://www.futursetudiants.umontreal.ca/>

Concernant tout ce qui concerne la criminologie, les professeurs de l'École, le contenu des cours, l'horaire des cours, les perspectives d'emploi, la recherche, la vie étudiante...  
<http://www.crim.umontreal.ca>

### RUBRIQUES

Une seule date pour s'inscrire	2
Le critère d'éligibilité	2
La qualité du dossier	2
La demande d'admission se compose...	3
✎ Du formulaire d'admission	3
✎ D'une lettre de motivation	3
✎ De deux lettres de recommandation	4
✎ D'un bref curriculum vitae	4
✎ Du dernier relevé de notes disponible	4
La réponse	5
L'admission d'étudiants provenant de disciplines autres que la criminologie	6
L'imposition de cours complémentaires aux étudiants de criminologie et de sécurité et études policières	6
La description du projet et le choix du directeur	6
Le micro programme en criminologie	7
Les modalités de réalisation de la maîtrise	8
✎ Cours à distance	8
✎ Plein temps ou demi-temps	8
✎ La scolarité de maîtrise	8
✎ La rédaction du mémoire de maîtrise ou du rapport de stage	8

**Une seule date pour inscrire une demande d'admission à la maîtrise en criminologie : le 1<sup>er</sup> février**

**Une même demande pour la maîtrise régulière et pour la maîtrise préparatoire**

Il n'y a qu'une date limite pour inscrire une demande d'admission à la maîtrise en criminologie et c'est le 1<sup>er</sup> février. Les cours débutent en septembre. L'étudiant est invité au mois d'août à venir faire son inscription aux cours.

Ceci s'applique aussi bien pour la maîtrise régulière (s'adressant aux étudiants ayant déjà une formation en criminologie ou en sécurité et études policières) que pour la maîtrise préparatoire (s'adressant aux étudiants provenant de disciplines autres).

**Il n'y a pas d'inscription à la maîtrise préparatoire en tant que telle.** Les étudiants provenant d'autres disciplines que la criminologie remplissent, comme les étudiants provenant de criminologie ou du baccalauréat en sécurité et études policières, une demande d'admission à la maîtrise en criminologie. Des conditions spéciales leur seront toutefois imposées (voir rubrique *L'admission d'étudiants provenant de disciplines autres que la criminologie*).

Les baccalauréats par cumuls de certificats sont considérés de la même façon que les baccalauréats unidisciplinaires. Toutefois, dans le cas où un certificat en criminologie a été suivi, celui-ci devra avoir été réussi avec une moyenne d'au moins 3,5/4,3, l'ensemble du baccalauréat devant avoir été réussi avec une moyenne minimale de 3,2 pour que la candidature à la maîtrise soit éligible.

### **Le critère d'éligibilité**

Pour être admissible à la maîtrise en criminologie, l'étudiant doit avoir réussi son baccalauréat avec une moyenne minimale de **3,2/4,3 ou 7,5/10 ou 75% ou mention ASSEZ BIEN** dans le cas d'une licence. Cette condition doit être remplie au premier septembre de l'année courante. On peut donc inscrire une demande d'admission à la maîtrise en criminologie, même si le baccalauréat n'est pas terminé, la condition étant que celui-ci soit réussi avec la moyenne requise au 1<sup>er</sup> septembre suivant l'admission au programme de maîtrise en criminologie. Certaines dispositions sont alors prises (*voir rubrique Dernier relevé de notes disponible*).

**ATTENTION TOUTEFOIS...** La maîtrise en criminologie étant très fortement contingentée, le fait de présenter à l'appui de sa demande d'admission la moyenne minimale exigée ne présume absolument pas d'une réponse favorable à celle-ci. Il est impossible de dire, d'une année à l'autre, qu'elle sera la dernière note qui donnera lieu à une offre d'admission. Tout dépend de la qualité de la cohorte qui inscrit chaque année une demande d'admission. Celle-ci peut varier grandement. À partir du moment où le critère de la note minimale est rencontrée, il vaut la peine d'inscrire une demande d'admission. Après tout : «qui ne risque rien n'a rien». En dessous, toutefois, c'est **peine perdue**.

### **La qualité du dossier**

La sélection des candidats à la maîtrise en criminologie se fait uniquement sur dossier. Il n'y a pas d'entrevue de sélection. Une préparation soignée du dossier s'impose donc.

Il est bien entendu que les notes obtenues dans les cours du baccalauréat constituent un critère prépondérant.

Mais sont aussi pris en considération la qualité de la lettre d'intention, des lettres de recommandations et, éventuellement, du curriculum vitae.

**Aucune équivalence de cours ne sera donnée sur la base d'une expérience de travail, même si celle-ci s'avère pertinente.**

## La demande d'admission se compose :

### 1) du formulaire électronique que l'on trouve à l'adresse Internet suivante :

<https://jade.daa.umontreal.ca/guichets/admission/saisie/cgi/11/e=ac11000,p=ac11003?debuter=debuter>

Celui-ci peut-être rempli en ligne ou être imprimé et complété à la main.

Dans le premier cas, toutes les pièces annexes doivent être envoyées à l'Université de Montréal à l'adresse suivante :

Université de Montréal  
Service de l'admission et du recrutement  
C.P. 6205, Succursale Centre-Ville  
Montréal, Qc  
H3C 3T5

Dans le deuxième cas, le formulaire et les pièces annexes doivent être acheminés au bureau du registraire à l'adresse indiquée plus haut.

Dans tous les cas où ces pièces sont acheminées indépendamment de la demande d'admission, il faut prendre soin de joindre la **fiche d'identification** de la candidate ou du candidat. Consulter à ce sujet le site de l'Université à l'adresse suivante : <http://www.etudes.umontreal.ca/admission/documents.html>

### 2) d'une lettre de motivation

D'une longueur d'une ou, au maximum, deux pages, cette lettre fait état :

- a) des raisons qui amènent l'étudiant à s'intéresser au programme de maîtrise en criminologie;
- b) des éléments du cheminement académique qui témoignent d'un intérêt pour la criminologie;
- c) des expériences de travail ou de recherche antérieures qui pourraient être pertinentes dans la poursuite d'études en criminologie et, notamment, pour ceux qui choisissent d'inscrire une demande d'admission au programme de maîtrise avec stage en analyse ou en intervention, qui témoignent d'une connaissance préalable du milieu de stage visé;
- d) du champ d'intérêt privilégié par l'étudiant (secteur « jeunes » ou « adultes »; délinquance ou victimologie; milieu institutionnel ou communautaire; problématiques particulières...). Il ne s'agit pas ici de présenter un projet de maîtrise en bonne et due forme, mais simplement de faire connaître ses champs d'intérêt, lesquels pourraient, bien évidemment, évoluer ou même carrément changer dans le cours de la réalisation du programme de maîtrise.
- e) tout autre élément que le candidat veut faire connaître au comité des études supérieures qui étudie les demandes d'admission.

IL EST IMPORTANT DE PRÉCISER dans la lettre de motivation, le programme de maîtrise qui est visé : maîtrise avec **STAGE EN INTERVENTION** OU maîtrise avec **STAGE EN ANALYSE** OU **MAITRISE AVEC MÉMOIRE**.

TOUS LES PROGRAMMES DE MAÎTRISE EN CRIMINOLOGIE SONT FORTEMENT CONTINGENTÉS. Toutefois, les programmes avec stage le sont encore davantage étant donné le nombre limité de places de stage qui peuvent être offertes. L'étudiant qui a définitivement l'intention de suivre un programme de maîtrise avec stage doit donc l'indiquer clairement, sinon il risque que toutes les places soient comblées sans que son intention n'ait été prise en compte.

Dans l'éventualité où toutes les places pour la maîtrise avec stage seraient comblées avant que la demande d'un candidat déclarant son intention de faire une telle maîtrise n'ait été considérée, et advenant que le comité des études supérieures juge qu'il s'agit néanmoins d'une candidature intéressante, une offre de maîtrise avec mémoire lui sera alors faite. Il aura à ce moment à décider s'il s'agit d'une option susceptible de l'intéresser, même s'il ne s'agit pas de son premier choix.

La lettre de motivation doit être adressée au bureau du registraire à l'adresse suivante :



**LE DÉFAUT DE FOURNIR UNE LETTRE DE MOTIVATION FAIT EN SORTE QUE LA DEMANDE D'ADMISSION NE SERA PAS ÉTUDIÉE.**

## 2) de deux lettres de recommandation

**IL N'Y A PAS DE FORMULAIRE PRÉ-ÉTABLI POUR LES LETTRES DE RECOMMANDATION.**

Les lettres de recommandation peuvent provenir de professeurs, d'un superviseur de stage ou de recherche ou d'employeurs (pas de parents !!).

Il s'agit de s'assurer que la personne qui accepte de rédiger cette lettre vous connaît bien et vous apprécie. Elle doit être à même de faire valoir des qualités que vous possédez qui se révéleraient être un atout dans le cadre d'études de maîtrise : curiosité intellectuelle, ténacité, détermination, bon jugement, capacité de travailler en équipe mais aussi faire preuve d'autonomie, d'une bonne capacité critique tout en étant ouvert à la critique...

On demande **deux** lettres de recommandation.

Dans le formulaire de demande d'admission, on indique au candidat de fournir le nom de trois personnes de référence. Dans le cas d'une demande d'admission à la maîtrise en criminologie, on inscrira le nom des deux personnes qui fourniront des lettres de recommandation. Il n'est pas nécessaire d'inscrire le nom d'une troisième personne.

**LE DÉFAUT DE FOURNIR LES LETTRES DE RECOMMANDATION REQUISES N'EST PAS ÉLIMINATOIRE, MAIS AFFAIBLIT LA CANDIDATURE.**

## 4) d'un bref curriculum vitae

Le curriculum vitae est **obligatoire dans le cas d'une demande d'admission à la maîtrise avec stage en intervention ou en analyse**. Il est facultatif dans le cas d'une demande d'admission à la maîtrise avec mémoire, mais constitue une pièce complémentaire qui sera prise en considération à titre d'information sur le parcours de l'étudiant.

**LE DÉFAUT DE FOURNIR LE CURRICULUM VITAE REMET EN CAUSE LA DEMANDE DE CANDIDATURE À LA MAÎTRISE AVEC STAGE EN ANALYSE OU EN INTERVENTION, ET AFFAIBLIT LA CANDIDATURE DANS LE CAS D'UNE DEMANDE D'ADMISSION À LA MAÎTRISE AVEC MÉMOIRE.**

## 5) du dernier relevé de notes disponible

Les étudiants ayant complété leur baccalauréat à l'Université de Montréal n'ont pas à fournir de relevé de notes. Celui-ci sera fourni par l'Université. Toutefois, si des cours ont été suivis dans une autre université, le relevé de notes correspondant doit être fourni.

Lorsque l'étudiant fournit un relevé de notes, celui-ci doit préciser non seulement le sigle du cours, mais aussi son intitulé : par exemple CRI-1511 Délinquance et facteurs criminogènes. À l'étude du dossier, nous ne chercherons pas à connaître à quoi correspond le cour CRI1511. Des équivalences de cours peuvent ainsi être omises.

Dans la plupart des cas, les étudiants qui font une demande d'admission n'auront pas terminé leur scolarité de baccalauréat au 1<sup>er</sup> février, date limite pour enregistrer la demande d'admission. L'étude du dossier se fait en fonction des cours qui ont été complétés.

La réponse est alors conditionnelle au fait que l'étudiant ait complété son baccalauréat avec une note qui sera précisée en fonction du contingentement au 1<sup>er</sup> septembre qui suit la demande d'admission. Si l'étudiant ne satisfait pas aux conditions imposées lors de l'étude de son dossier, c'est-à-dire qu'il n'a pas complété le baccalauréat ou obtenu la note fixée au 1<sup>er</sup> septembre, l'offre d'admission est alors annulée.

Il est possible qu'au moment du traitement de la demande d'admission, on exige que des cours spécifiques soient suivis avant l'entrée en maîtrise régulière. Comme le baccalauréat n'est pas complété au moment où la demande d'admission est acheminée à l'École de criminologie, il est possible qu'au 1<sup>er</sup> septembre ces cours aient été suivis et réussis. Dans ce cas, on en tiendra compte au moment de l'inscription au programme et on ajustera le parcours de l'étudiant en conséquence.

**LE DÉFAUT DE FOURNIR LE DERNIER RELEVÉ DE NOTES DISPONIBLE FAIT EN SORTE QUE LA DEMANDE D'ADMISSION NE SERA PAS ÉTUDIÉE. IL N'EST TOUTEFOIS PAS NÉCESSAIRE, A CETTE ÉTAPE, DE FOURNIR UN RELEVÉ OFFICIEL. CELUI-CI SERA EXIGÉ AVANT L'INSCRIPTION OFFICIELLE À LA MAÎTRISE, SOIT UNE FOIS LE CANDIDAT ACCEPTÉ.**

## LA RÉPONSE

Comme le programme de maîtrise en criminologie est contingenté, il nous faut avoir en main tous les dossiers complets avant de procéder à leur examen. Les admissions ne sont font pas sur base du « premier arrivé, premier servi ».

Les réponses sont, ordinairement, acheminées au cours du mois d'avril.

**IL NE SERT À RIEN DE TÉLÉPHONER OU D'ENVOYER UN COURRIEL AVANT LA FIN D'AVRIL POUR CONNAÎTRE L'ISSUE DE LA CANDIDATURE.**

L'étudiant pourra suivre l'évolution de l'examen de dossier en consultant régulièrement son portail avec l'UNIP qui lui a été fourni au moment d'enregistrer sa demande d'admission. Aussitôt que la demande est traitée par le bureau des admissions, la réponse apparaît au portail.

C'est aussi par cette voie que l'étudiant signifie s'il accepte ou non l'offre d'admission qui lui est faite.

## L'admission d'étudiants provenant de disciplines autres que la criminologie

Il est possible d'être admis à la maîtrise en criminologie, même si votre formation au baccalauréat n'est pas en criminologie.

Des cours préparatoires (propédeutique) seront alors exigés.

### IL N'Y A PAS D'ADMISSION EN MAÎTRISE PRÉPARATOIRE EN TANT QUE TELLE.

L'étudiant provenant d'une discipline autre que la criminologie s'inscrit à la maîtrise régulière en remplissant le formulaire électronique disponible à l'adresse :

<https://jade.daa.umontreal.ca/guichets/admission/saisie/cgi/11/e=ac11000,p=ac11003?debuter=debuter>

en précisant le programme visé : maîtrise avec mémoire **OU** maîtrise avec stage en analyse **OU** maîtrise avec stage en intervention.

C'est à l'étude de son dossier que le programme de maîtrise préparatoire du candidat sera défini. Celui-ci se compose d'un minimum de 12 crédits et peut s'étendre jusqu'à 30 crédits, s'étalant sur une (12 à 15 crédits) ou deux sessions (plus de 15 crédits). Chaque profil est particulier. La détermination du contenu de la maîtrise préparatoire se fait donc au cas par cas.

L'étudiant doit réussir son programme de maîtrise préparatoire en maintenant une note minimale de 3,2/4,3. Il passe alors directement en maîtrise régulière. Dans le cas contraire, il est exclu du programme.

Le programme de maîtrise préparatoire est conçu initialement au moment où l'étude du dossier d'admission se fait. Il est alors possible que le baccalauréat ne soit pas complété. Il sera revu au moment de l'inscription définitive au programme de maîtrise, à la rentrée au mois de septembre suivant l'admission au programme. Si des cours doivent être crédités et ne l'ont pas été initialement, ils pourront l'être à ce moment.

Il est aussi possible que se cache sous un intitulé de cours, un contenu qui corresponde à un contenu de cours offert en criminologie, mais dont ne rend pas compte l'intitulé. Par exemple, un cours de *Sociologie de la déviance* pourrait recouvrir le contenu du cours de *Socio criminologie*. Pour établir l'équivalence de ce cours, on demandera alors à l'étudiant de fournir le syllabus du cours l'année où il a été suivi, peut-être aussi un travail réalisé dans le cadre de ce cours, et on soumettra le tout au professeur responsable du cours pour lequel une équivalence est demandée, lui demandant de juger de cette équivalence. Dans le cas d'une réponse positive, le cours pourra alors être crédité. La propédeutique sera ajustée en conséquence. Ceci se fera au moment de l'INSCRIPTION aux cours, soit à la rentrée au mois de septembre.

Dans tous les cas, la propédeutique sera constituée d'au moins 12 crédits de cours.

## L'imposition de cours complémentaires aux étudiants de criminologie et de sécurité et études policières

Certains cours doivent avoir été suivis pour compléter les exigences de qualification à la maîtrise (psycho criminologie, socio criminologie, justice criminelle, CRI 1600 ou son équivalent, CRI 3213 et CRI 3318 ou leurs équivalents). Dans le cas où ces cours n'ont pas été suivis (ou réussis) dans le cadre du baccalauréat en criminologie ou en sécurité et études policières, ils seront imposés et suivis dans le cadre de la maîtrise, à titre de cours complémentaires. Ils se rajoutent alors à la scolarité habituelle de maîtrise (voir plus loin).

## La description du projet et le choix du directeur

Au moment de la demande d'admission, il n'est pas nécessaire d'avoir un projet précis de maîtrise en tête. On demande simplement à l'étudiant de signaler, dans sa lettre d'intention, ses principaux champs d'intérêt. Si toutefois, l'étudiant a un projet précis en tête, il peut en faire part, de manière synthétique, dans sa lettre d'intention.

Le choix du directeur de recherche se fait aussi, ordinairement, une fois la scolarité de maîtrise débutée. Il est toutefois possible que des étudiants aient déjà tenté d'intéresser un professeur à leur projet ou, à l'inverse, qu'un professeur ait tenté d'intéresser un étudiant à l'un de ses projets de recherche.

Le fait pour un étudiant d'avoir convenu avec un professeur qu'il pourrait diriger sa maîtrise, s'il peut représenter un élément de motivation, ne présume en rien de l'admission de cet étudiant à la maîtrise. Le choix des étudiants se fait en fonction de la qualité de LEUR candidature et non sur l'engagement ou à la suite de pressions exercées par un professeur qui se serait engagé à diriger un étudiant.

## Le micro programme en criminologie

Le micro programme en criminologie **NE CONSTITUE PAS UNE OPTION DE RECHANGE POUR LES ÉTUDIANTS QUI CRAINDRAIENT DE NE PAS ÊTRE ADMIS À LA MAÎTRISE EN CRIMINOLOGIE OU QUI NE SATISFONT PAS AU CRITÈRE D'ÉLIGIBILITÉ** (moyenne minimale de 3,2/4,3 ou l'équivalent au baccalauréat, voir rubrique *Le critère d'éligibilité*).

Le micro programme en criminologie a été conçu soit :

comme un programme de formation continue pour les intervenants déjà sur le marché du travail depuis un certain temps et qui désirent parfaire leur formation en analyse ou en intervention criminologique;

ou

comme une passerelle pour les étudiants qui se qualifieraient pour la maîtrise, qui ne sont pas encore prêts à s'engager définitivement dans ce processus, mais souhaitent « tâter le terrain » et qui, finalement, attrapent la piqûre et décident de réaliser une maîtrise en bonne et due forme.

**Dans tous les cas, l'étudiant qui désire s'inscrire au micro programme en intervention ou en analyse en criminologie devra avoir complété AU MINIMUM DEUX ANS D'EXPÉRIENCE PERTINENTE APRÈS LA COMPLÉTION DE SON BACCALAURÉAT.**

Il ne sert donc à rien d'inscrire une demande d'admission au micro programme directement après ses études de baccalauréat. Celle-ci sera jugée non recevable.

Le micro programme donne lieu à une attestation d'études supérieures, mais pas à un diplôme en tant que tel.

L'étudiant qui souhaite passer du micro programme à la maîtrise régulière, avec mémoire ou avec stage, devra avoir obtenu une moyenne de 3,2 pour l'ensemble des cours suivis au microprogramme.

Si l'étudiant n'a pas suivi et réussi les cours imposés ordinairement comme propédeutiques, il pourra avoir à les suivre dans le cadre de la maîtrise régulière à laquelle il s'inscrit.

## Les modalités de réalisation de la maîtrise

### Cours à distance

Aucun cours de maîtrise en criminologie ne peut être suivi à distance. La présence au cours est exigée.

### Plein temps ou demi-temps

La maîtrise en criminologie peut se faire à plein temps ou à demi-temps. TOUTEFOIS, dans le cas d'une maîtrise avec stage en analyse ou en intervention, la période de stage doit obligatoirement se faire à plein temps.

Il revient à l'étudiant, au moment de son INSCRIPTION en scolarité de maîtrise, de préciser le statut qui lui convient le mieux.

Le statut peut être modifié à tout moment durant la poursuite de la scolarité de maîtrise. Aussi, au moment de la demande d'admission, l'étudiant inscrira généralement qu'il désire faire sa maîtrise à plein temps, quitte à modifier cette décision plus tard, une fois admis au programme.

Le programme de maîtrise se compose d'une période de scolarité et d'une période de rédaction. Durant la période de rédaction, le statut de l'étudiant est obligatoirement « temps plein ».

L'étudiant admis en maîtrise avec mémoire sera inscrit en scolarité pour l'équivalent d'un MINIMUM de trois sessions à temps plein (pouvant combiner des périodes de scolarité suivies à temps plein et à demi temps pour autant qu'au total le MINIMUM de l'équivalent de trois sessions temps plein soit rempli).

L'étudiant admis en maîtrise avec stage sera inscrit en scolarité pour l'équivalent d'un MINIMUM de quatre sessions à temps plein (dont au moins deux sessions, celles durant lesquelles le stage se fait, seront réalisées à temps plein).

### La scolarité de maîtrise

La scolarité se compose dans tous les cas de cinq cours :

un cours de théorie obligatoire  
un cours de méthodologie obligatoire  
deux cours de concentration  
et un cours au choix.

S'ajoute à ces cours, selon le cas, un cours d'activités de mémoire ou d'encadrement de stage qui vise essentiellement à guider l'étudiant dans la préparation de son projet de maîtrise.

L'étudiant sera guidé dans son choix de cours lors d'une **rencontre d'accueil** 😊 qui se tiendra quelques semaines avant le début des cours de la session d'automne, soit autour du 20 août.

Les cours débutent normalement immédiatement après la fête du travail qui est toujours le premier lundi du mois de septembre.

### La rédaction du mémoire de maîtrise ou du rapport de stage

En plus des cours qu'il doit suivre, l'étudiant réalise une recherche (maîtrise avec mémoire) ou une analyse (stage en analyse) ou un stage en intervention. La maîtrise est complétée une fois le mémoire de maîtrise ou le rapport de stage (en analyse ou en intervention) déposé, jugé et accepté.

Le temps dévolu à la réalisation de cette partie de la maîtrise dépend en grande partie du temps qu'y consacre l'étudiant. Il est toutefois prévu que le rapport de stage soit déposé à la quatrième session suivant l'admission à la maîtrise et le mémoire de maîtrise à l'intérieur d'une période de deux ans à partir de la première inscription au programme.